

**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

**LES AVANCÉES EN RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

-
Bilan 2020

Edito

Engagée en septembre 2018, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été construite autour de deux piliers : la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge et l'aide à la réinsertion vers l'emploi. Elle cible trois publics prioritaires : les enfants, les jeunes et les allocataires du RSA. Elle a été déployée tout au long de l'année 2019 et en 2020, au niveau national et dans les territoires, avec le soutien des acteurs locaux.

Certes la crise sanitaire a impacté sa mise en œuvre, et des moyens nouveaux tant sur le plan conjoncturel que structurel, ont dû être engagés.

La crise percuté les personnes les plus précaires avec une intensité plus forte en accentuant notamment les difficultés du quotidien (pertes de revenus, perte d'emploi, difficultés d'accès aux biens de première nécessité). Elle a également révélé de nouveaux visages de la pauvreté : les jeunes en général y compris la population étudiante, des personnes aux statuts bénéficiant de moindre filet de sécurité (les auto-entrepreneurs, les indépendants...), chacune et chacun atteints par une précarité matérielle et de fortes inquiétudes pour l'avenir.

Ainsi, du côté des politiques de lutte contre la pauvreté depuis mars 2020, deux enjeux majeurs sont à relever :

- agir sur le front de la crise et déployer des mesures de protection adaptées pour les plus précaires et éviter le basculement dans la pauvreté de nouveaux publics,
- accompagner le déploiement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté pour soutenir les 400 000 personnes en situation de pauvreté en région Pays de La Loire et prévenir le basculement des personnes en situation de précarité vers la pauvreté.

Les femmes en situation de familles monoparentales et les travailleurs pauvres sont parmi les publics les plus impactés par la précarité.

Aujourd'hui plus que jamais la solidarité nationale fait son œuvre.

Aujourd'hui plus que jamais lutter contre la pauvreté c'est combiner le devoir d'agir des pouvoirs publics, le pouvoir d'agir de chacun et les solidarités à tous les niveaux.

En territoire ligérien, face à cette situation inédite en 2020, cette combinaison des solidarités s'est concrètement mise en œuvre et c'est l'ensemble des acteurs qui a déployé, face à cette « pandémie » sociale, conséquence de la pandémie sanitaire, des financements, des initiatives, des partenariats nouveaux.

➤ **Le Gouvernement en premier lieu** a engagé des crédits très importants pour amortir les effets de la crise économique par le biais du chômage partiel aux salariés, les mesures de soutien aux indépendants, les aides exceptionnelles aux familles précaires, le soutien aux jeunes avec le plan 1 jeune 1 solution, le déploiement de places d'hébergements d'urgence, le maintien des droits. Ce sont également des mesures nouvelles qui se prolongent dans le cadre du plan de relance.

Plus spécifiquement en 2020, les crédits de l'État relatifs à la stratégie pauvreté sont en forte hausse tant sur le plan national que régional.-

En région Pays de la Loire, les crédits sont ainsi passés de 4 660 000 € en 2019¹ à 8 058 447 € en 2020², soit **une augmentation de 89 %**.

- ✓ mobilisant des moyens financiers importants sur le champ de la contractualisation avec :
 - les 5 Conseils départementaux,
 - Nantes Métropole
- ✓ accompagnant également le quotidien des personnes les plus précaires pour assurer le déploiement d'actions structurelles ou d'urgence et dont le détail figure dans ce document (déploiement de places de crèches favorisant la mixité sociale ; petits déjeuners gratuits pour les enfants en maternelles et classes primaires, tarification à 1 € dans les cantines des écoles situées dans les zones défavorisées, distribution de chèques service alimentaire, mesures permettant le maintien des minima sociaux, mesures renforcées pour l'hébergement des sans-abris, d'un renforcement des permanences d'accès aux soins de santé, mesures de soutien de l'IAE salariés ...)
- ✓ en soutenant des associations avec un appel à projets spécifique doté de plus d'1,8 M€ pour soutenir l'accompagnement des personnes sur toutes les thématiques de la stratégie (hébergement,

¹ Comprenant les crédits de la contractualisation, les crédits commissaires et les crédits de l'animation territoriale

² Comprenant les crédits de la contractualisation, les crédits commissaires et les crédits de l'animation territoriale et les crédits formation des professionnels de la petite enfance

logement, aide alimentaire, lutte contre l'illettrisme, accès aux soins, lutte contre la fracture numérique...)

- Les collectivités territoriales se sont également fortement engagées pour soutenir les entreprises, les ménages, les associations.
- Les organismes (CAF, pôle emploi, CPAM) et les associations elles-mêmes ont inventé des nouvelles manières d'accompagner les personnes en « allant vers » avec des nouvelles pratiques des professionnels et des bénévoles.
- Les citoyens enfin, ont manifesté un élan de solidarité particulièrement intense.

Le dialogue entre les parties prenantes s'est rénové, s'est intensifié, ainsi que les partenariats.

Fort de cette dynamique régionale, qu'il convient de saluer, nous devons poursuivre avec agilité les objectifs de la stratégie et amplifier son déploiement afin que les mesures définies modifient réellement les parcours des personnes.

Il conviendra également en 2021 de s'appuyer sur les travaux tout à fait pertinents conduits par l'INSEE (dont deux études : *Pauvreté et inégalités de revenus en Pays de La Loire* et *Impact des séparations en Bretagne et Pays de Loire*) pour poursuivre la territorialisation des mesures.

Vous trouverez dans ce document un bilan certes complet, mais non exhaustif, de la mise en œuvre de la stratégie en région ainsi que les perspectives 2021.



Didier Martin
Préfet de la région des Pays de La Loire



Anne Postic
**Commissaire à la prévention et à la lutte
contre la pauvreté**

Initiatives et résultats en Pays de La Loire

Les 5 engagements de la stratégie

1. Agir dès les premiers âges de la vie pour en finir avec la reproduction de la pauvreté

L'engagement :

Empêcher qu'un enfant pauvre d'aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain, rompre avec le déterminisme de la pauvreté, renouer avec l'égalité des chances républicaine, tels sont les premiers enjeux de la stratégie pauvreté.

Les avancées :



Offre d'accueil du jeune enfant

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, **les modalités de financement des crèches sont réformées** pour inciter les collectivités et les gestionnaires à davantage de **mixité sociale**.
- **A l'école et au collège, la réduction de l'inégalité d'accès au savoir avec le dédoublement des classes de CP et de CE1, mesure progressivement étendue aux classes de grande section**
- Depuis le 25 mai 2019, afin de rendre l'accueil par un assistant maternel plus accessible à toutes les familles, **un tiers payant** a été mis en place pour que les familles **n'aient plus à avancer les frais**.
- **431 places en structure d'accueil du jeune enfant ont été créées en 2020 et 1831 places sont en projet (2021-2022).**



Parentalité & centres sociaux

- **279 structures d'animation de la vie sociale** en fonctionnement (regroupant centres sociaux et espaces de vie sociale), contre 216 en 2019.
- **Les 150 porteurs de projets de Contrat local** d'accompagnement à la scolarité (157 en 2019), les 330 porteurs d'actions (226 en 2019) au sein des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAP) et les 13 services de médiation familiale (contre 14 en 2019) complètent l'offre parentalité financée par les Caisses d'allocations familiales de la région.
- **La CAF 49** : mise en place d'une Plateforme virtuelle parents solos mise en place en 2020 et intégrée au site Parents49 et la création d'un comité de rédaction de parents solo 2021.



Exemples de projets et acteurs soutenus dans le cadre des crédits commissaire 2020 :

- En Vendée, l'UDAF accompagne les couples dans la préparation du mariage civil, et la sensibilisation des droits et devoirs qui y sont liés.
- En Mayenne, la CAF accompagne les familles monoparentales en prenant en considération leur expérience et leur vécu pour identifier les leviers de prévention et lutte contre la pauvreté.
- En Sarthe, l'association TARMAC, en lien avec le bailleur social Sarthe Habitat, accompagne les jeunes parents dans l'accès et le maintien dans le premier logement.
- En Loire-Atlantique, la structure multi-accueil Premiers Pas propose le dispositif d'insertion « 1 pas 2

plus » pour se faire rencontrer les familles accompagnées et les professionnels de l'insertion sociale et professionnelle.

- En Loire-Atlantique, l'association Les Pâtes au Beurre propose un soutien psychologique aux familles monoparentales et/ou en situation de précarité dans le cadre de la prévention des violences familiales.
- En Loire-Atlantique, La Maison des Familles de Nantes Saint-Herblain favorise la rencontre et l'échange entre parents en grande vulnérabilité et professionnels ciblés, sur des questions d'éducation choisies par les parents.
- En Loire-Atlantique, dans le cadre d'un appel à projet conjoint, l'association Babel 44 a déployé un dispositif d'ateliers socio-linguistiques thématiques, à destination des femmes isolées (seules ou avec enfants) habitant une résidence sociale ADOMA (à Nantes). Ces ateliers ont pour objet de permettre aux femmes de gagner en autonomie dans leurs démarches d'insertion ; d'acquérir, développer ou consolider des compétences linguistiques en lien avec les thématiques quotidiennes et professionnelles définies ; de découvrir le monde culturel et associatif et de créer du lien social/lever certains freins à l'insertion socio-professionnelle.



Le plan de formation dédié aux professionnels de la petite enfance

En octobre 2020, le plan « Ambition Enfance Égalité », qui est l'une des déclinaisons de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, a pour but de renforcer la formation continue des professionnels de la petite enfance accueillant des enfants de moins de trois ans issus de familles défavorisées. Afin d'assurer le déploiement du plan à l'échelon territorial dès la fin de l'année 2020 en Pays de la Loire, trois projets pour un montant de 180 000 € ont été retenus :

- La ville de Nantes : cofinancement par l'État de formation, colloques à destination des professionnels.
- L'ARIFTS : financement par l'État d'un programme de formation de 60 jours dédié aux professionnels de la petite enfance du secteur public ou du privé associatif de la région sur 5 thématiques (le langage, l'art et la culture, l'alimentation, l'égalité filles garçons et la diversité, l'accueil des parents, l'accueil occasionnel).
- Le FURET : « Une innovation pédagogique pour agir sur la qualité éducative de l'Accueil des enfants en situation de pauvreté » autour de 3 thématiques (le langage, les arts et la culture, l'accueil de la diversité) destinés à 180 professionnels de la petite enfance en QPV, de la protection de l'enfance et des écoles maternelles en REP.

2. Garantir les droits fondamentaux des enfants et lutter contre les privations au quotidien

L'engagement

Trop d'enfants grandissent aujourd'hui dans un environnement qui porte atteinte à leur développement. L'objectif de la stratégie pauvreté est de mettre un terme aux situations manifestement porteuses de dangers et réduire de moitié le taux de privation matérielle des enfants pauvres.

Les avancées



- Pour que plus aucun enfant n'arrive à l'école le ventre vide, des petits déjeuners sont mis en place pour les élèves de CP et CE1 scolarisés en REP et REP+. Dans l'Académie de Nantes, pour la phase pionnière de sa mise en place, la mesure a permis de toucher 3 075 élèves pour la période d'octobre 2019 à novembre 2020.

En septembre 2020, face à la crise, les subventions pour les petits déjeuners sont passées de 1€ à 1,30 €

- Depuis le 1^{er} avril 2019, les **communes et intercommunalités rurales fragiles** peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'État pour mettre en place une **tarification sociale des repas de cantine scolaire** (repas à 1€ dans les zones rurales) servis aux enfants pauvres. Fin 2020, 25 **communes** sont engagées dans ce dispositif contre 11 en 2019 .
- En région Pays de la Loire, en complément des 269 975€ versés au titre de l'aide alimentaire (budget 2019 et 2020), un **plan d'urgence pour l'aide alimentaire** a été mis en œuvre pendant la crise sanitaire, avec le versement **de 2 707 515 €**, et 300 000 chèques services distribués à 10 600 personnes au plan régional.



Exemples de projets et acteurs soutenus dans le cadre des crédits commissaire 2020 :

- En Loire-Atlantique, l'association Full Good propose un accompagnement à l'autonomie alimentaire afin de garantir une alimentation saine et savoureuse pour tous.
- En Maine-et-Loire, les Restos du Cœur ont été soutenus dans l'achat de denrées et les opérations de distribution aux plus fragiles.
- En Sarthe, la Banque Alimentaire assure une distribution en milieu rural, dans les « zones blanches », à l'aide du « solidaribus », véhicule mobile aménagé et aux normes sanitaires.
- En Sarthe, l'association Le Relais, en lien avec la ville du Mans, propose un restaurant solidaire en centre-ville, favorisant la mixité sociale, pour permettre l'accès à l'aide alimentaire des personnes à la rue ou en hébergement dans une démarche soucieuse de l'équilibre nutritionnel, mais également pour favoriser l'accès à l'emploi de public en précarité.
- En Sarthe, les Restos du Cœur proposent des dispositifs mobiles d'aide alimentaire pour les personnes à la rue, en hébergement et les étudiants précaires de la ville.
- En Sarthe, La Banque Alimentaire a créé un local de déconditionnement des dons alimentaires.
- En Sarthe, SOS Coup de Pouce a créé une épicerie sociale en milieu rural avec 5 antennes sur les communes environnantes pour assurer une aide alimentaire sur des communes qui n'en bénéficiaient pas jusque-là, mais également assurer des activités de lien sociale et de mobilisation des personnes isolées.
- En Vendée, la Banque Alimentaire a été accompagnée dans une étude pour un réaménagement d'un bâtiment industriel dans le cadre d'un projet de déménagement.
- En Vendée, Les Amis de la Solidarité et de l'Insertion ont été accompagnées pour mettre aux normes de sécurité alimentaire leur épicerie et se doter d'un moyen de transport pour l'activité d'insertion « recyclerie ».



- Pour conseiller et aider les familles rencontrant des difficultés financières, **20 points conseil budget (PCB) sont labellisés à ce jour** (+9 PCB labellisés en 2020).
- Depuis le 1^{er} octobre 2020, **l'intermédiation financière est mise en place pour les parents ayant un impayé de pension alimentaire**. Entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2020, **296 demandes** d'intermédiations financières ont été déposées. Au 1^{er} janvier 2021, ce sont l'ensemble des parents séparés et concernés par la pension alimentaire qui pourront être accompagnés par l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires.
- **Été 2020** : L'opération "**vacances apprenantes**" repose sur plusieurs dispositifs allant de l'école ouverte à des séjours en colonies de vacances (en passant par des accueils de loisirs, Quartier d'été en QPV, campagne d'été en ZRR, jeunes sortant de l'ASE), dans le respect des consignes sanitaires. En Pays de la Loire, près de 5,7M€ mobilisés, 41 prescripteurs de colos pour 3200 enfants, 25 500 enfants en accueils de loisirs.

Mesures exceptionnelles

- **Mesures d'urgence** : des mesures spécifiques ont été déployées pendant la crise sanitaire notamment mobilisation complémentaire de places d'hébergement, de places de centres spécialisés pour malades du COVID 19, mise en place des cellules territoriales d'appui à l'isolement (CTAI), adaptation des mesures relatives au financement des centres, financement de surcoûts financiers et primes, tickets services.
- Aides exceptionnelles de solidarité de l'État versées par les CAF et la MSA aux foyers les plus modestes en mai et en novembre, et les aides aux jeunes précaires de moins de 25 ans :
 - en mai/juin : plus de 29 M€ pour 164 000 foyers dont 224 500 enfants, auxquels s'ajoutent 7 400 000 M€ versés à 37 000 jeunes
 - en novembre : environ 37M€ pour 212 000 foyers dont 229 208 enfants, auxquels s'ajoutent environ 8M€ versés à 40 900 jeunes
- À ces aides s'ajoutent celles versées par les CAF au titre de leur politique d'action sociale : au total, le montant des aides exceptionnelles versées par la CAF et liées au contexte sanitaire représente 1 937 358 € pour les familles, et 26 137 984 € pour les partenaires.

3. Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes ; les aider à construire leur avenir

L'engagement

Dès 2018, le gouvernement a décidé d'investir massivement dans la formation de la jeunesse : lutte contre le décrochage scolaire, réforme de l'apprentissage de la voie professionnelle et plan d'investissement dans les compétences.

En 2020, les jeunes ayant été particulièrement touchés par la crise, des mesures complémentaires ont été prises pour les accompagner au plus près et leur offrir une solution adaptée en mobilisant un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, aides financières.

Les avancées



- **L'obligation de formation jusqu'à 18 ans : conformément à l'instruction du 22 octobre 2020**, en région Pays de la Loire, un Lab régional (Rectorat, Direccte, Missions locale, Commissaire pauvreté), travaille à la mise en œuvre de l'obligation de formation. Celle-ci est remplie lorsque chaque jeune entre 16 et 18 ans poursuit sa scolarité, ou est stagiaire de la formation professionnelle, ou est apprenti ou occupe un emploi, ou effectue un service civique ou bénéficie d'un dispositif d'accompagnement d'insertion sociale ou professionnelle. Un COPIL régional se tiendra en mars 2021.
- **L'appel à projet pour « Repérer et mobiliser les publics invisibles » a été lancé** pour déployer des actions innovantes de prise en charge des jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) particulièrement en quartier politique de la ville et zone rurale. **11 projets pour un montant de plus de 2,8 Me ont été sélectionnés en 2019 pour un déploiement jusqu'en 2021.**
- Plus de **13 012 jeunes entrés dans le dispositif d'aide par l'allocation PACEA** (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) avec l'appui des missions locales.
- **3 312 jeunes entrés en Garantie Jeunes** en 2020 (contre 3 757 en 2019). L'objectif pour 2021 est de doubler le nombre de jeunes entrant dans le dispositif.
- Des mesures d'urgences en faveur des jeunes sont déployés depuis la crise via le volet lutte contre la pauvreté du **plan interministériel « 1 jeune une solution »** qui prévoit une enveloppe nationale de 6,7 milliards d'euros pour faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle grâce à des aides incitatives à l'embauche, l'orientation et la formation vers les secteurs « stratégiques et porteurs » et l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi.
 - D'autres mesures complémentaires annoncées en novembre 2020 dont la création de 20 000 jobs étudiants en soutien aux étudiants décrocheurs ; le doublement des aides d'urgence versées par les CROUS ; le doublement des bénéficiaires de la Garantie Jeunes ; l'augmentation du plafond du PACEA de 3 RSA à 6 RSA ; une aide financière exceptionnelle pour les jeunes en recherche d'emploi suivis par Pôle Emploi ou par l'APEC et qui connaissent des difficultés financières suite au retournement du marché du travail ; la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour la recherche d'un premier emploi.
- Deux actions prioritaires **de prévention spécialisée** se déploient désormais en territoire Ligérien depuis 2019 puisque le Département de Mayenne en 2020 a rejoint la Loire Atlantique dans le cadre de la contractualisation : 60 jeunes supplémentaires seront concernés par un accompagnement individuel ou collectif en 53 et de nouveaux territoires seront couverts en 44.

- **6 cités éducatives** labellisées sur la région depuis 2019 : Saint Nazaire Ville Ouest, Nantes – Saint Herblain Quartier Bellevue, Angers Monplaisir, Allonnes Chaoué Perrière, Trélazé et le Mans (ces deux dernières labellisations sont intervenues début 2021).



Exemples de projets et acteurs soutenus dans le cadre des crédits commissaire 2020 :

- En Maine-et-Loire, la Délégation Académique Persévérance Scolaire et Insertion accompagne les élèves issus de familles en situation de pauvreté afin d'éviter les ruptures de scolarités liées aux transitions (école-collège, collège-lycée).
- En Maine et Loire, la FACE Angers Loire a lancé le projet WI FILLES, qui permet l'initiation aux métiers et aux compétences du numérique pour des jeunes filles angevines.
- En Mayenne, l'association Les 2 Rives propose un hébergement et un accompagnement à l'insertion des jeunes éloignés des circuits traditionnels de l'insertion dans des appartements individuels diffus.
- En Sarthe, l'association TARMAC propose un accompagnement vers l'emploi pour des jeunes en situation de grande précarité et pour lesquels les dispositifs de droit commun ne sont pas toujours adaptés.
- Sur la région des Pays de la Loire, la Fondation des Apprentis d'Auteuil via son pôle Formation et Insertion propose un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi en réduisant la fracture numérique.
- Sur la région des Pays de la Loire, l'Union Régionale des Missions Locales des Pays de la Loire propose un fond régional expérimentale d'urgence pour la jeunesse, permettant un appui financier ponctuel pour répondre à des situations d'urgence de difficultés de mobilités ou d'acquisition d'équipements numériques.
- Sur la région des Pays de la Loire, Unis-Cités Pays de la Loire développe un parcours de service civique renforcé à destination des mineurs de 16 à 18 ans comme tremplin socioprofessionnel et levier d'apprentissage à l'autonomie.
- Sur la région des Pays de la Loire, l'Union Régionale des Associations Familiales porte un projet d'insertion des jeunes de 18 à 25 ans par le logement.



Les cinq départements, tous signataires d'une convention avec l'État pour la mise en œuvre de la stratégie pauvreté, se sont engagés à respecter l'objectif de zéro sortie sèche de jeunes sortant de l'ASE avec des résultats en demi teinte selon les départements. Les actions de parrainage initialement prévus dans le cadre du référentiel national, ont notamment été difficiles à mettre en place en 2020.



Exemples de projets et acteurs soutenus dans le cadre des crédits commissaire 2020 :

- En Sarthe, la Fondation des Apprentis d'Auteuil propose La Touline, un dispositif qui a pour but de soutenir l'autonomie et l'insertion professionnelles des jeunes entre 18 et 25 ans sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- En Loire-Atlantique, Solidarité Estuaire, l'ADAES 44, la Résidence des Jeunes et OPPELIA lancent un travail autour du Logement d'Abord Jeunes, pour les jeunes en errance et sans solution de logement à la sortie de l'ASE.
- En Loire-Atlantique, l'association ADELIS porte le projet Appar(T), permettant de prévenir les ruptures de parcours des jeunes sortants de l'ASE avec un accompagnement vers les droits, l'insertion professionnelle et l'accès à l'autonomie.

4. Un meilleur accès aux droits et un accompagnement pour lever les freins à l'emploi

L'engagement

Trop de familles, de travailleurs pauvres ou de personnes en situation d'exclusion méconnaissent leurs droits. La lutte contre le non-recours aux aides sociales exige un effort accru des pouvoirs publics, avec pour objectif de permettre à ceux qui le peuvent de reprendre une activité.

Les avancées :



- Dans la région Pays de La Loire, comme dans toute la France, la **nouvelle complémentaire santé solidaire est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019** pour offrir aux personnes aux revenus modestes une meilleure protection et un meilleur accès aux soins.

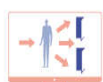
	Au 01/01/2021			Au 01/01/2020		
	Population protégée (régime général)	Bénéficiaires CSS (contributive ou pas)	Taux CSS	Population protégée (régime général)	Bénéficiaires C MUC/ACS	Taux CMUC/ACS
CPAM 44	1442 762	109 461	7.60%	1332 339	104 103	7.8 %
CPAM 49	769 220	65 591	8.52%	717 060	63883	8.9%
CPAM 53	275 977	20 167	7.30%	257 989	19 502	7.56%
CPAM 72	540 102	55 099	10.20%	509 223	54 089	10,62%
CPAM 85	665 119	37029	5.56%	607 885	36 488	6,00 %

- Par ailleurs, le « 100 % santé » permet un accès sans reste à charge à une large gamme de soins (reste à charge moyen pour les audioprothèses : 1 552 € ; pour les soins dentaires : 820 € ; pour l'optique : 120 €).
- **17 Permanences d'accès aux soins et à la santé (PASS) ligériennes en place**, avec un maillage territorial de 3 à 4 PASS par département.
- **Fin 2020, 6 structures ACT (Appartements de Coordination Thérapeutique) et 74 Lits Haltes Soins Santé (28 places supplémentaires par rapport à 2019) couvrent les 5 départements.** Cette offre départementale est complétée par 2 structures Lits d'Accueil Médicalisés (et une ouverture prévue début 2021, permettant une augmentation de 50 % de l'offre par rapport à 2019). Par ailleurs, les équipes mobiles favorisant les actions hors les murs et en aval de la prise en charge sont privilégiées sur le territoire régional.



Exemples de projets soutenus dans le cadre des crédits commissaire 2020 :

- En Loire-Atlantique, l'association A Vos Soins a créé un centre de santé polyvalent dans un QPV pour répondre aux problématiques d'accès aux soins de 1^{er} recours d'une population précarisée.
- En Loire-Atlantique, le Centre de Santé Infirmier Brière propose des initiations au numérique dans le milieu rural pour faciliter et renforcer l'accès aux soins via le numérique.



Accès aux droits

- Le déploiement de dispositifs de lutte contre le non-recours ayant fait leurs preuves se poursuit, comme **les « rendez-vous des droits » des caisses d'allocations familiales**. 18 131 rendez-vous ont été honorés en 2020.
- Pour accompagner les personnes dans leurs démarches, des **accueils sociaux inconditionnels de proximité** sont référencés et mis en place pas les départements, **accessibles à chacun à moins 30 minutes de son domicile, et des référents de parcours** coordonnent la prise en charge des situations complexes.



- **50 espaces France Services, dont 2 Bus itinérants**, sont actuellement implantés sur le territoire régional. Leur rôle est de permettre à chaque citoyen de **réaliser les principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique, situé à moins de 30 minutes de son domicile**, en y étant accompagné par des personnes formées et disponibles. Plus de **90 000 demandes** ont été traitées en 2020, dont 67 500 en présentiel. Leur déploiement se poursuit jusqu'à fin 2022 pour couvrir l'ensemble des cantons ruraux et quartiers prioritaires de la politique de la ville en milieu urbain. Ces espaces contribuent à améliorer l'accès aux droits bien qu'ils ne soient pas spécifiquement une mesure de la stratégie pauvreté.
- La **prime d'activité a été augmentée de 100€** au niveau du SMIC. Par ailleurs, le gouvernement poursuit la **revalorisation de l'allocation adultes handicapés et du minimum vieillesse**. En 2020, on compte 53 731 bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (contre 53 326 bénéficiaires en 2019) et 250 149 bénéficiaires de la prime d'activité (contre 245 461 bénéficiaires en 2019).



Exemple de projets soutenus dans le cadre des crédits commissaire 2020 :

- En Vendée, le Groupe de Recherche et d'Action sur l'Inclusion Numérique propose des journées de l'accès aux droits et du numérique, pour favoriser l'autonomie dans les démarches numériques
- En Maine-et-Loire, la Régie de Quartier d'Angers accompagne vers le numérique et la citoyenneté pour faciliter l'accès à l'emploi et la formation



- **2 500 personnes habitent aujourd'hui dans des bidonvilles dont 800 enfants**. Dans le cadre de l'acte 2 de la résorption des bidonvilles, 800 000 € ont été délégués par la DIHAL à la DDCCS 44 pour la mise en œuvre de la feuille de route 2020.
- Par ailleurs, pour accompagner vers le logement les familles à la rue, la part budgétaire consacrée à l'hébergement et l'accès au logement du BOP 177 sur la veille sociale a représenté 71 M€ en 2020 (soit une augmentation de 43 % par rapport à 2019, liée notamment au contexte sanitaire)



Exemple de projets et acteurs soutenus dans le cadre des crédits commissaire 2020 :

- En Sarthe, l'association TARMAC, en lien avec le Parquet et le SPIP héberge et accompagne vers le logement les auteurs de violences intrafamiliales, avec comme objectif de favoriser la protection des familles, d'engager des démarches de prise en charge des problématiques d'addiction et réduire les risques de récidives des violences.
- En Loire-Atlantique, l'association Solinum propose « Merci pour l'invité », un projet qui répond au besoin d'hébergement et d'insertion des femmes sans-domicile avec la mise à disposition d'une chambre libre par des particuliers et l'accompagnement par des travailleurs sociaux.
- En Loire-Atlantique, Une Famille Un Toit a créé un lieu d'hébergement en urgence pour les personnes précarisées et de logement adapté pour les familles.
- En Vendée, le SIAO a créé une structure de mise à l'abri des familles à la rue dans l'objectif de réduire les nuitées d'hôtels.



Projet en perspective :

L'appel à projet « grande précarité » : À l'automne 2020, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé par le gouvernement portant sur l'accompagnement des personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant et collectif. Le 25 novembre 2020, 40 projets ont été sélectionnés, dont 2 pour la région Pays de la Loire, pour l'accompagnement d'environ 120 personnes sur Nantes Métropole et Le Mans.

L'appel à projet « prévention des expulsions » : Le territoire de la Loire-Atlantique a été retenu dans le cadre de cet appel à projets fin 2020 pour aller-vers les ménages menacés d'expulsion.

5. Mieux accompagner pour faciliter le retour à l'activité et la sortie de la pauvreté

L'engagement

Parce que la sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie dans le travail, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté porte l'ambition d'accompagner tous les allocataires des minimas sociaux, qui restent trop souvent livrés à eux-mêmes.

Les avancées :



- Avec la **Garantie d'activité (accompagnement global et garantie d'activité départementale)**, des solutions d'accompagnement sont déployées dès 2019 dans la région.

Dans chaque département, le parcours des allocataires du RSA s'organise avec l'objectif d'une orientation **vers un accompagnement en un mois au plus** et une signature systématique d'un contrat entre l'allocataire et la structure chargée de son accompagnement pour améliorer le retour vers l'emploi.

Les mesures à initiative libre de la garantie d'activité départementale

- Le **Département de la Mayenne** propose depuis le second semestre 2019 un service de mise à disposition de véhicule dans le but d'accroître la mobilité des demandeurs d'emploi. Ce service de location de véhicule à tarifs solidaires comprend l'assurance, la maintenance et la gestion du véhicule, et doit permettre de faciliter les démarches d'insertion et/ou de retour à l'emploi.
- Le **Département de Maine-et-Loire** propose depuis le premier semestre 2020 une plate-forme numérique de mise en relation des bénéficiaires du RSA sur le territoire avec les employeurs qui recrutent avec deux outils : le premier permettant le positionnement sur les offres d'insertion et le suivi de parcours ; le deuxième permettant le rapprochement entre les bénéficiaires du RSA et les employeurs. Plateforme complémentaire aux outils de Pôle Emploi, cet outil a pour objectif de favoriser la coordination des interventions des différents professionnels de l'accompagnement socio-professionnel et permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder plus facilement à l'emploi.
- Le **Département de la Sarthe** prévoit la réalisation d'une étude autour de la politique Emploi du Département, avec pour objectif, en lien avec les différents partenaires, de réaliser un état des lieux et d'évaluer l'organisation actuelle de placement en emploi pour identifier des pratiques inspirantes qui pourraient être dupliquées. Cette étude doit permettre de proposer une organisation interne et externe efficace et adaptée aux évolutions majeures.

- **L'accompagnement global**, est un dispositif d'accompagnement, renforcé par la contractualisation pauvreté, qui associe à la fois le volet emploi et le volet social pour les bénéficiaires du RSA ainsi que les demandeurs d'emploi de longue durée. Cet accompagnement est de fait réalisé conjointement par un conseiller emploi, de Pôle emploi, et un travailleur social, du Conseil Départemental. En octobre 2020 sur la région pays de la Loire, le délai moyen d'entrée dans le dispositif était de 24 jours.
- La garantie d'activité départementale permet aux départements de déployer des dispositifs adaptés aux besoins des personnes de leur territoire. A titre d'exemple, les crédits de la contractualisation ont permis de déployer :
 - des formations de professionnels à la relation entreprise,
 - des dispositifs de Job coaching
 - des dispositifs de mobilité
 - des transformations de l'organisation interne
 - des embauches référent entrepreneur BRSA

- Dans le cadre du Pacte IAE, l'objectif national est la création de 60 000 emplois d'IAE en 2021.
- Une **augmentation de la dotation de l'État** pour le secteur de l'IAE au plan national de 18,3 % entre 2017 et 2020, pour un montant de 54 348 615€ en 2020.
- **4 803 Equivalents Temps Plein (ETP)** financés, au sein de **259 structures d'insertion par l'activité économique** en région Pays de la Loire, contre 4840 ETP financés en 2019.

Exemple de projets et acteurs soutenus dans le cadre des crédits commissaire 2020 :

- En Loire-Atlantique, l'association Permis de Construire soutient les personnes placées ou passées sous main de justice dans leur parcours de réinsertion sociale et inclusion professionnelle.
- En Loire-Atlantique, l'association TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) réalise des formations collectives et individuelles afin de favoriser le retour à l'emploi et être vecteur de lien entre les entreprises et les personnes durablement éloignées de l'emploi.
- En Loire-Atlantique, Convergence France a mis en place le dispositif « Premières Heures » permettant l'insertion socio-professionnelle de personnes en situation d'exclusion.
- En Maine-et-Loire, l'association TZCLD accompagne les personnes durablement privées d'emploi par le biais de la dynamique de groupe pour repérer et accompagner les problématiques sociales pouvant mettre en échec les futurs salariés.
- En Sarthe, l'association TARMAC, avec l'appui de la Croix-Rouge, de l'association Mandela, d'INALTA et de Relais Emploi propose un accompagnement « Emploi et Logement d'Abord » dont les objectifs sont de favoriser l'accès à l'emploi et au logement des personnes en difficultés sociales.
- En région Pays de la Loire, le Centre de Ressource des Groupements d'Employeur Pays de la Loire, AG2R, COORACE et la FAS propose un accompagnement pour améliorer les sorties en emploi après un parcours IAE.
- En région Pays de la Loire ADIE Grand Ouest propose un dispositif d'accompagnement renforcé tourné vers les micro-entrepreneurs impactés par la crise sanitaire actuelle, pour aider au redémarrage de leur activité, et prévenir les risques accrus de pauvreté.

Le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

- Le **3ème atelier national du Service public de l'insertion (SPI)** s'est tenu au **Mans le 19 décembre 2019**.
- Lancé le 23 octobre 2019, l'appel à projets visant à préfigurer la mise en œuvre du service public de l'insertion par l'expérimentation a permis de sélectionner 14 projets dont celui du **Conseil départemental de la Loire Atlantique** qui a été validé pour mise en œuvre pour un montant de 275 000 € en 2020 et 2021

➤ Les démarches nationales déclinées en région Pays de la Loire pour soutenir l'accès à l'emploi :

- La mise en œuvre du programme Sève Emploi sur la région Pays de la Loire se décline ainsi :
 - 5 SIAE ont été formées en 2020, représentant 47 salariés permanents (contre 3 structures et 26 salariés permanents en 2019)
 - 145 ETP de salariés en transition professionnelle travaillant dans les structures intégrées au programme (contre 78,5 ETP en 2019)
 - 2 réunions de comité de pilotage se sont tenues en mai et novembre
 - Pour 2021, 4 structures ont démarré la formation, et une journée régionale



est programmée pour le mois de juin 2021



- **CONVERGENCE** se déploie sur le territoire Nantais avec 4 associations impliquées pour améliorer et pérenniser la situation emploi, santé, logement des personnes en situation de grande exclusion par la co-construction et le renforcement de l'accompagnement proposé par les chantiers d'insertion qui les accueillent

Pour l'amorçage, CONVERGENCE a bénéficié en plus des financements nationaux de crédits commissaires 2020 pour un lancement en 2021.



- **Break Poverty Foundation** est un fonds de dotation qui agit pour prévenir la pauvreté des jeunes en soutenant des projets dans trois domaines : le soutien à la petite enfance, la prévention de l'échec scolaire et l'accès au premier emploi.

Il a conçu la **Dotation d'Action Territoriale (DAT)** qui permet aux entreprises d'agir contre la pauvreté des jeunes de leurs territoires en affectant jusqu'à 2 % de leur résultat net à des projets locaux.

- Lancée en 2019, en lien étroit avec la métropole de Nantes afin d'apporter une solution pragmatique aux difficultés d'insertion des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la DAT réunit aujourd'hui **22 entreprises et fondations**. Celles-ci sont **engagées à hauteur de près d'un million d'euros sur 3 ans, pour toucher 10 000 jeunes via le soutien à 9 projets associatifs** : Job Academy, Jeune Envie Motivation, Découverte métiers, Becomtech, La Cravate Solidaire, Regart's, Le Lab et BRIO.

Les projets ont été lancés progressivement au cours de l'année 2020. Malgré la pandémie de COVID, les premiers résultats des associations sont encourageants. Par ailleurs, Break Poverty a proposé à l'ensemble des associations un accompagnement à leur évaluation d'impact. Ainsi, 7 associations ont suivi une première session d'introduction à la notion en juillet, puis 3 projets ont poursuivi l'accompagnement à travers 2 sessions d'approfondissement en fin d'année.

- **L'essaimage en cours** : dans les Pays de la Loire, le Conseil départemental de **la Sarthe** s'est porté volontaire pour mettre en place la démarche de DAT, qui se déploie à Sablé-sur-Sarthe depuis la fin de l'année 2020. D'autres implantations sont à l'étude et de nouvelles DAT devraient ainsi émerger dans le courant de l'année 2021.



- **TAPAJ Nantes – porté par Le Triangle Association OPPELIA** : le Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ) est un programme de prévention des conduites addictives via une insertion globale à seuils adaptés, mis en place par des dispositifs médico-sociaux spécialisés en addictologie (CSAPA / CAARUD). Il est destiné à des jeunes âgés de 16 à 25 ans en très grande précarité, souffrant de problèmes de consommations ou d'addictions, et dans l'incapacité d'intégrer des dispositifs de droit commun. TAPAJ leur permet d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée. Un 2^e programme TAPAJ se développe en Loire-Atlantique. Une trentaine de personnes est accompagnée en file active. Un partenariat innovant avec un groupement de 4 associations intermédiaires sur Nantes.

- Le 1^{er} Comité de suivi territorial a été organisé par la Commissaire à la lutte contre la pauvreté en décembre 2020.

Un mode de fonctionnement innovant

1. Une relation renouvelée avec les collectivités territoriales



- Pour bien prendre en compte les réalités locales dans le déploiement des mesures de la stratégie pauvreté, une démarche de **contractualisation entre les départements et l'État ainsi qu'entre Nantes Métropole et l'État a été mise en place**, permettant de **mobiliser des moyens importants**, ciblés sur des objectifs communs, et de **s'engager sur des résultats**.
- Au total, sur la région, **les fonds mis à disposition par l'État**, dont la convention avec Nantes métropole et les avenants avec les conseils départementaux, **représentent près de 4,6 M€ en 2019 et 8 M€ en 2020**.

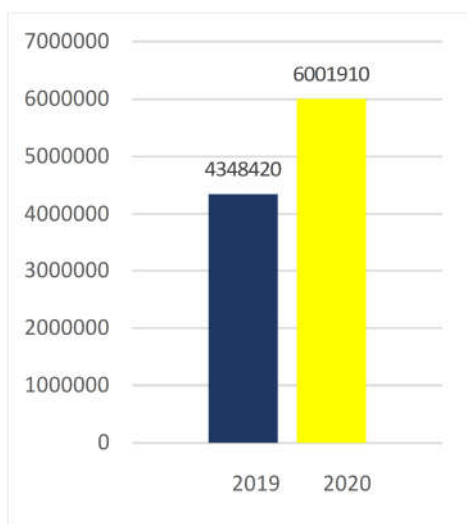


Les mesures socles de la contractualisation

Dans chaque département, l'État et les conseils départementaux ont contractualisé autour de :

- mesures socles suivantes :
 - insertion des Bénéficiaires de Revenu de Solidarité Active : orientation et garantie d'activité
 - mise en place référents de parcours
 - réalisation du premier accueil social inconditionnel
 - accompagnement des jeunes sortants de l'ASE
- initiatives départementales spécifiques (prévention spécialisée, soutien au secteur IAE, ...)
- un nouveau volet : la formation des travailleurs sociaux

Evolution des crédits de la contractualisation 2019/2020



Synthèse des crédits pauvreté contractualisation 2019 -2020

	2019	2020	
dépt	TOTAL contract.	TOTAL	Évolution 2019/2020
44 – Loire Atlantique	1502450	2519 343	67 %
49 – Maine et Loire	561633	1116846	98 %
53 – Mayenne	350610	524121	49 %
72 – Sarthe	512976	882353	72 %
85 – Vendée	420751	534752	27 %
Nantes Métropole	1000000	424495	-58%
TOTAL régional	4348420	6 001 910	

(source DRDJSCS Pays de la Loire – novembre 2020)

En 2020, les crédits de la contractualisation intègrent le FAPI (Fonds d'appui aux politiques d'insertion)

Les instances de la gouvernance de la stratégie

sous la responsabilité du préfet de région

- la commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté
- un comité de pilotage régional
- une équipe projet régionale
- des comités de suivi au niveau départemental piloté par les préfets de départements
- l'implication quotidienne des services de l'État au niveau régional et départemental (DRDJCSC, Direccte, DDCS, DCCSPP, UD Direccte, ARS, Rectorat)

2. Des acteurs locaux engagés

- **15 groupes de travail**, avec un travail remarquable des animateurs (4 réunions en 2020 qui ont permis un éclairage très pertinent de l'impact de la crise pour les personnes en situation de pauvreté)
 - **Paroles d'animateurs des Groupes de Travail autour de 3 points : la dynamique du groupe de travail en 2020, la plus-value apportée par les réunions entre animateurs en lien avec l'impact de la crise sanitaire sur les personnes et quelles propositions pour 2021.**

Assez unanimement, les groupes de travail relèvent une dynamique « constructive » et « réelle », malgré un « contexte sanitaire défavorable ». Si les restrictions en vigueur ont fortement limité les possibilités de rencontres, ne permettant pas par exemple « de concrétiser l'organisation de travaux à l'échelon régional » (GT3 - Parentalité) ; le contexte a également engendré un « manque de disponibilité du fait de l'engagement au sein de l'École » (GT7 - Réussite scolaire), la mobilisation importante « de chacun sur son territoire » (GT10 - Insertion), ou encore des « échanges centrés sur la crise et ses impacts » (GT4 - logement). Cependant, certains groupes rapportent une « dynamique propice à l'échange et la valorisation de projets structurants » (GT12 - Accès aux droits), et une poursuite de « l'enrichissement de la feuille de route » (GT3). Il est également remonté des « difficultés à mobiliser les participants » (GT1 - 0-3 ans) ou encore « une dynamique suivie ne permettant que peu de sortir des actions à développer dans les territoires » (GT15 - Engagement des entreprises).

Concernant les réunions entre animateurs, l'ensemble des groupes de travail en perçoivent un intérêt fort, puisqu'elles ont permis de « partager des constats » (GT1), « enrichir un diagnostic commun » (GT4), « échanger sur les bonnes pratiques » (GT15), « mettre en perspective le travail conduit dans les différents groupes » (GT7), mais également de « pouvoir se maintenir informés de l'avancée des différents groupes thématiques, des contextes départementaux et des impacts de la pandémie sur les différents publics » (GT3). Ces temps ont permis de « renforcer la transversalité sur des enjeux communs » (GT12), de contribuer « à mieux outiller les relais par le partage de constats et leviers » (GT1), et de « repérer les contacts ressources dans des structures pour mieux développer de futurs projets communs » (GT4).

En termes de propositions et perspectives, plusieurs groupes insistent sur une nécessaire « transversalité » à mettre en œuvre entre les groupes de travail « pour une meilleure articulation », passant par exemple par des « travaux communs » (GT3), une « conférence » (GT7), des « réunions conjointes » (GT10). Renforcer les liens entre les acteurs apparaît également comme un axe important pour 2021, que ce soit « entre les groupes de travail et les conseils départementaux pour avoir une vision d'ensemble des actions développées » (GT4), ou « la FACE, le MEDEF et les entreprises inclusives pour fédérer plus d'entreprises » (GT15), qui permettrait de « renforcer certaines actions » (GT1), « poursuivre l'essaimage de projets à forte valeur ajoutée et impulser de nouvelles initiatives » (GT12). Enfin, plusieurs groupes expriment l'importance d'actualiser les feuilles de route « pour les mettre en cohérence avec le contexte de crise sanitaire et d'augmentation de la pauvreté » (GT4) mais également pour « trouver un équilibre entre la prise en compte de la gestion des conséquences de la crise sanitaire et la menée des dossiers au long cours » (GT7).

- **du dialogue régulier** avec les têtes de réseaux associatives et les représentants de l'ESS piloté par la DRDJSCS
- **une rencontre régionale co-organisée avec les têtes de réseau du mouvement associatif le 14/02/2020** : L'objectif est de démontrer les capacités d'initiatives des associations, l'expertise des réseaux et de formaliser des engagements plus précis en rapport avec les 15 thématiques développées dans les ateliers.
- Un partenariat existant entre des membres de la conférence sociale, les représentants départementaux de la « France s'engage » et le Groupe de Travail 15 de la stratégie pauvreté qui a permis l'engagement de mesures concrètes :
 - Compléter la future plateforme de l'inclusion de toutes les actions recensées
 - Mobiliser la Charte PAQTE dans le cadre du Groupe 15
 - S'appuyer sur les directeurs des ressources humaines et les dirigeants (donc les membres de l'association Nationale des Directeurs et responsables des ressources Humaines et le MEDEF PDL) pour mobiliser le mécénat de compétences auprès des salariés.
 - Proposer aux salariés des entreprises mobilisées le dispositif d'arrondi sur salaire
 - Favoriser, le don de RTT au bénéfice d'associations qui travaillent à l'insertion de public éloignés de l'emploi ou dans le cadre du plan national de lutte contre la Pauvreté.
 - Travailler avec l'association Passerelles et Compétences qui favorise la mise en relation des associations de solidarité avec des professionnels dans le cadre de missions ponctuelles bénévoles
 - Intégrer et mobiliser le secteur de l'IAE dans le collectif (notamment via le COORACE)
- La commissaire a été accueillie par les partenaires, les associations, et a pu rencontrer grâce à ces immersions de nombreux bénéficiaires et personnes concernées :
 - La Mission locale Nantes Nord
 - Le Centre social Chemillé
 - Le Centre social les Possibles, Mayenne
 - Le Centre de Santé, St Nazaire
 - La Banque Alimentaire, La Roche Sur Yon
 - L'Association FACE Vendée
 - L'Association St Benoît, Nantes
 - La CAF Loire Atlantique
 - L'Agence Pôle emploi, La Roche Sur -Yon
 - Les Espaces France service, Le Mans et le Lude
 - Rencontre avec le CRPA
 - Le campement Rom, St Herblain
 - La Mission locale d'Auray d'Anjou
 - La conférence régionale de la santé
 - Les Apprentis d'Auteuil (crèche insertion, échanges avec les parents, La Touline)
 - La maison des familles, St Herblain
 - La Visite de EPIDE (Établissement pour l'Insertion dans l'emploi) de Combrée
 - Le Collège Stendhal REP +, Nantes
 - Les Restos du cœur Accueil de jour des femmes, Nantes
 - L'établissement pénitentiaire pour Mineurs, Orvault

3. La participation



- **L'animation du Groupe 14, « participation » de la stratégie confiée à l'URIOPSS et à la fédération des centres sociaux :**
 - Réalisation d'une synthèse des priorités des actions qui ont émergé de l'atelier de travail sur la participation suite à la conférence régionale de novembre 2019.
 - Formation des référents « participation » volontaires émanant des différents groupes
 - L'animation d'une journée de travail qui prévoyait une rencontre avec des bénéficiaires d'un centre social et les animateurs des GT et les départements n'a pas pu se réaliser du fait du premier confinement
- **Accompagnement dans le cadre du centre régional d'appui à la participation citoyenne portée par le LAB innovation publique (lauréat de l'appel à projet**

innovation publique du SGMAT) du SGAR, de 3 projets dont 2 qui s'inscrivent dans la stratégie pauvreté :

- Département du Maine et Loire : Encourager une participation des jeunes aux actions et outils, dans une dynamique de démarche citoyenne, d'accès à la citoyenneté. Donner la parole aux parents, enfants confiés, associations et soutenir leur implication individuelle ou collective dans le dispositif de protection de l'enfance.
 - Projet Co-Éducation et réussite scolaire : L'Académie de Nantes fait de la réussite scolaire des élèves ayant des parents très éloignés de l'école une priorité de son action en cherchant à renforcer la qualité de la coéducation les concernant.
L'objectif du projet est de créer des solutions qui :
 - transforment les relations entre l'école et les parents
 - renforcent les liens avec la communauté éducative
 - favorisent la coéducation et le travail collaboratif
- **Mission d'accompagnement de la participation au sein des instances de gouvernance de la stratégie**
- Un cabinet conseil accompagne depuis fin 2020, la mise en œuvre de la dimension participative de la stratégie pour favoriser l'implication des bénéficiaires



Les perspectives 2021

Plus que jamais la mise en œuvre concrète des mesures de la stratégie est cruciale pour les personnes en situation de pauvreté et pour éviter le décrochage des plus vulnérables.

La combinaison des mesures sociales et des mesures d'insertion doit produire ses effets : c'est tout le sens du rapprochement des services de l'État.

Le pilotage régional et départemental est essentiel et doit permettre la mobilisation et l'engagement de toutes les parties prenantes.

Sur la mise en œuvre concrète des mesures :

- Poursuivre la territorialisation : aller vers les acteurs de terrain (communes, inter-communalités) en s'appuyant sur les sous-préfets et les élus locaux
- Suivre les indicateurs de résultats de la contractualisation pauvreté au niveau départemental en articulant avec les autres contractualisations
- Négocier et signer les avenants 2021
- S'adosser sur les travaux d'observation conduits par l'INSEE pour ajuster les mesures aux territoires

Sur la mise en œuvre et le suivi des réformes structurelles :

- Accompagner et piloter la mise en œuvre de l'obligation de formation
- Accompagner la mise en œuvre du SPIE sur la Loire Atlantique
- Accompagner les territoires dans leur candidature et le déploiement du Service Public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

Sur le champ de l'évaluation :

- L'évaluation et le suivi des chantiers de la formation de travailleurs sociaux et des professionnels de la petite enfance
- L'évaluation des projets financés dans le cadre des crédits commissaires
- L'évaluation de la contractualisation sur les mesures sociales des conventions

Sur le volet de la gouvernance :

- Consolider la mise en œuvre de la gouvernance régionale et départementale de la stratégie
- Élaborer des tableaux de bords de suivi des mesures au niveau départemental en lien avec le baromètre de l'action publique
- Poursuivre la rénovation des groupes de travail avec le regroupement de certains d'entre eux

Sur le volet participation des personnes concernées :

- Mise en œuvre, suivi et capitalisation des projets lauréats de l'appel à projets « participation citoyenne
- Expérimenter de la participation des personnes dans les instances de gouvernance de la stratégie

Sur le volet du plan de relance :

- Sélectionner les projets
- Suivre la mise en œuvre
- Lancer le second appel à projets
- Communiquer sur les lauréats

Sur le volet de la communication, du dialogue avec les partenaires, l'échange de pratiques :

- Organiser la conférence régionale des acteurs
- Poursuivre le dialogue avec les associations
- Impulser des rencontres entre les départements
- Favoriser le déploiement d'actions de pair-aidance pour promouvoir des mesures

Préfecture des Pays de la Loire
6 quai Ceineray – BP 33 515 – 44035 Nantes
Service de la communication interministérielle
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
Twitter : @prefet44 et Facebook : @prefet44

Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des Pays de la Loire
anne.postic@pays-de-la-loire.gouv.fr